AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2200
FR0011341205-FS0678

22 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 octobre 2014, complété par un courrier reçu le 22 octobre, la société anonyme Hydraulique PB[1] (Le Void d'Escles, 88260 Escles) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir 783 212 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 5,84% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Bernard Prunier.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 412 780 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.